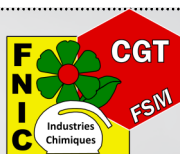




LA VOIX

la
cgt

des industries chimiques



n°538 Juin 2019
SOMMAIRE

DOSSIER

Engager la
riposte sociale

7-10

LES LUTTES

Exxon Mobil
Total Normandie

4-5

ACTUALITÉ

Retraite solidaire
ou retraite par points ?

12-15

ENGAGER LA RIPOSTE SOCIALE

MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

RETRAITE : COMBATTRE LA RÉFORME MACRON, IMPOSER NOS REVENDICATIONS



Le résultat des élections européennes et l'absence de développement des luttes vont dans le même sens : Les travailleurs restent orphelins d'une ligne stratégique claire, une perspective qui leur permettrait de se projeter de manière consciente vers un avenir qui soit autre chose que les contre-réformes que nous avons toujours subies.

Les appels syndicaux à l'action resteront incantatoires tant que des sujets qui structurent le mouvement social resteront non débattus, en particulier dans les entreprises et les services : Analyse de classe, carcan européen, démocratie et citoyenneté y compris dans l'entreprise, stratégie des luttes, entre autres.

Nous subissons échec sur échec au niveau national interprofessionnel, ne pas le reconnaître et rester dans le déni, comme le fait y compris la direction confédérale qui vient d'être élue par le 52^{ème} congrès, c'est s'empêcher volontairement de progresser et dépasser cet état de fait.

Deux conceptions s'affrontent : la FNIC-CGT, ses syndicats, fait partie des promoteurs de l'unité dans la CGT, à l'opposé du syndicalisme rassemblé qui a pour résultat un corporatisme dont le caractère unitaire avec les autres organisations syndicales est à géométrie variable suivant les professions.

Pour riposter à ce que subissent les salariés, les retraités, les chômeurs et précaires, **prenons conscience que l'attaque est globale** (hôpitaux, retraites, pouvoir d'achat, désindustrialisation, conditions de travail, etc.) Elle vise à augmenter les profits partout. **Il faut nous y opposer par une riposte générale, un nouveau programme national de résistance, interprofessionnel, comme l'avait fait nos anciens en 1944.**

C'est l'idée développée dans le dossier de ce numéro.

Une occasion se présente : le refus général de devoir subir une énième réforme de la retraite, qui, celle-ci, va faire exploser la solidarité qui a fondé la Sécurité sociale.

Une fenêtre de tir s'ouvre pour chaque militant :

**DÉBATTONS DES REVENDICATIONS ET DES MOYENS DE LUTTE
POUR IMPOSER UN MODÈLE HUMAIN DE SOCIÉTÉ.**



**GAGNER ENSEMBLE,
C'EST POSSIBLE !**

ENGAGEONS-NOUS DANS CETTE BATAILLE.

C'EST À NOTRE PORTÉE DE MAIN. C'EST POSSIBLE ET URGENT.

ALORS AGISSONS POUR NOTRE AVENIR.

n°538

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497



LES LUTTES

GRÈVE VICTORIEUSE

CHEZ NOVARES VILLERS BRETONNEUX

Dans la foulée de la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars, et face à l'obstination de la direction du site de vouloir faire passer certains critères d'un accord de performance, par le biais des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), avec comme objectif une baisse de la prime vacances de 200 €, accord NAO sur 3 ans (1,36 % d'augmentation générale pour les ouvriers et techniciens en moyenne/an et AI pour les cadres), les salariés se sont mis en grève reconductible, le 20 mars 2019, avec la CGT.

Après 3 jours de grève, c'est dans les locaux de la Direccte, après 2 réunions de médiation, qu'un protocole de fin de conflit sera signé le lundi 25 mars.

Les salariés obtiennent avec le syndicat CGT :

- ☞ Le maintien de la prime de vacances à 950 €,
- ☞ Les NAO restent annuelles,
- ☞ La suppression de l'abattement conventionnel de 5 % pour les jeunes cadres au coefficient 900 (+ 140 € Brut/mois),

- ☞ L'augmentation générale de 2,2 % (ouvriers) et de 1,8 % (techniciens),
- ☞ Le versement de la prime PEPA de 650 € (ouvriers) et de 250 € (cadres),
- ☞ La possibilité de récupérer les jours de grève (CP, JRTT, RE...).

Encore une fois, seule la détermination et la lutte payent, les travailleurs et leur syndicat CGT ont obtenu un recul complet de la direction !

« LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT ! »





LES LUTTES

MOBILISATION DES SALARIÉS

CONTRE LE PROJET DE POLITIQUE SALARIALE EXXONMOBIL : ÇA PAYE !

Après avoir remis en cause les régimes de retraite complémentaire, remis en cause la durée de travail par la réduction de RTT attribuées, abaissé les droits de prévoyance santé, la direction d'ExxonMobil a tenté de s'attaquer aux salaires des travailleurs.

Sous prétexte qu'il était urgent de modifier le système de rémunération des OETAM pour maintenir les jeunes embauchés dans l'entreprise (du fait de nombreuses démissions), la direction d'ExxonMobil a voulu imposer aux salariés un nouveau système s'appuyant principalement sur une augmentation de salaire individualisée et plafonnée sur la base d'un salaire de référence. Le seul but est bel, et bien, de redistribuer du salaire à une minorité de jeunes salariés considérés « élites » au détriment des autres qui verraient leurs salaires stagner tout au long de leur carrière.

Mais c'était sans compter sur la mobilisation des salariés qui, avec la CGT, ont rejeté massivement le projet de la direction d'ExxonMobil par l'annonce d'une grève à venir. **Malgré les menaces sur les investissements en France du groupe ExxonMobil, les salariés sont restés déterminés pour imposer le retrait ferme et définitif du projet de la direction.**

Et c'est à la dernière minute, juste avant le déclenchement de l'action de grève, que la direction a annoncé l'abandon de son projet.

PAR CETTE ACTION, LES SALARIÉS EXXON MOBIL VIENNENT DE STOPPER LA POLITIQUE DE RÉGRESSION SOCIALE D'EXXON-MOBIL.



TOTAL NORMANDIE

Chez TOTAL, les tentatives de contournement des instances représentatives du personnel sont à l'ordre du jour.

Une des dernières en date s'est produite dans le secteur des huiles de la raffinerie de Normandie près du Havre. Au cours d'une réunion de service, la direction du secteur a tenté d'impliquer les salariés et les hiérarchies intermédiaires dans un projet de réorganisation. La direction leur a en effet demandé de « l'aide » pour trouver les meilleures solutions afin de supprimer des postes. Le projet n'était évidemment pas connu et n'avait pas été présenté aux IRP.

Mais grâce à la combativité des salariés qui se sont mis en grève, le projet a pour l'instant été suspendu. Et les représentants du personnel alertés ont exigé que tout projet de réorganisation leur soit présenté en priorité, comme la loi l'exige.

Mais la vigilance est de mise, car si la direction du site a été effectivement mise en échec sur ce secteur, il n'est pas exclu qu'il y ait

de nouvelles tentatives ailleurs.

On le voit bien, si les ordonnances Macron ont déjà permis à toutes les entreprises de diviser par deux ou trois le nombre de représentants du personnel, de faire disparaître les anciennes instances, dont le CHSCT, les droits encore existants sont, pour certaines directions, encore trop importants.

Elles vont sans doute être nombreuses à tenter une pseudo-démocratie directe en s'adressant aux salariés sans passer les instances. Elles vont tenter de faire des salariés les acteurs de leur propre exploitation.

ALORS, NOTRE RÔLE EST D'INFORMER ET DE RESTER AU CONTACT DE TOUS LES SALARIÉS AFIN DE POUVOIR RÉAGIR À CES TENTATIVES D'ÉLIMINATION DES SYNDICATS DE L'ENTREPRISE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des syndicats de la FNIC-CGT

Assemblée générale le 05 septembre 2019 à Montreuil, de 09h00 à 16h30, salle du CCN.

Depuis plusieurs mois, Gilets jaunes, Gilets rouges, salariés, retraités, jeunes, précaires, se mobilisent tous les samedis pour une autre société, contre le projet libéral du gouvernement.

Les revendications qui sont portées dans ce mouvement de révolte correspondent aux revendications de la CGT : plus de justice sociale, fiscale, augmentation des salaires, défense de notre système de retraite solidaire par répartition, de la Sécurité sociale dans son ensemble, etc.

Depuis de nombreux mois, la FNIC-CGT appelle à la convergence des luttes avec l'ensemble des professions et des forces progressistes pour maintenir et améliorer nos services publics et porter notre projet de société qui, lui, ne fait aucune distinction entre public et privé. La manifestation du 27 avril à Paris, avec plus de 30 000 manifestants, allait dans ce sens, et il nous faut débattre tous ensemble de la nécessité à continuer dans cette voie, pour le rassemblement de tous les salariés sur notre projet de société.

Macron, le président des riches, écoute mais n'entend pas, dit voir, mais reste aveugle, et il ne changera pas de cap tant qu'il n'aura pas en face de lui un mouvement fort, qui bloque l'économie.

Après la mise en place des lois régressives que sont les lois Travail, Macron ou El Khomri, la loi Rebsamen, le gouvernement du capital enfonce un peu plus le clou et remet en cause notre projet de retraite solidaire. Dans un régime à points, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie

plus grand-chose.

Avec la prise en compte de l'intégralité de la carrière, des variations du point, de la remise en question des périodes de maternité, maladie, invalidité, les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard en retraite pour avoir un minimum de pension pour survivre.

Notre Assemblée générale sera donc l'occasion de débattre et de mettre en place la stratégie de lutte nécessaire en cette rentrée, pour non plus être dans un positionnement de maintien et de défense des droits des salariés, mais repartir à la conquête du progrès social, et porter haut notre projet de société :

- ➔ **RETRAITE SOLIDAIRE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET PAR RÉPARTITION À 60 ANS À TAUX PLEIN,**
- ➔ **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32H00 SANS PERTE DE SALAIRE,**
- ➔ **SMIC À 1 900 EUROS,**
- ➔ **100 % SÉCU, ETC.**

**LE 5 SEPTEMBRE 2019, LA PRÉSENCE DE
CHAQUE SYNDICAT EST INDISPENSABLE !**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

LA VICTOIRE PAR LA LUTTE EST POSSIBLE !



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT

5 SEPTEMBRE 2019 À 9H00 - SALLE CCN - MONTREUIL

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____
Nom _____ Prénom _____
Localité _____ Dép. _____
♦ Participation de / ____ / Camarades

Bulletin de participation à renvoyer à la FNIC-CGT - Case 429 - 93514 Montreuil Cedex contact@fnic-cgt.fr



ENGAGER LA RIPOSTE SOCIALE



« COÏNCIDENCE » DES LUTTES OU « CONVERGENCE » ?

Le niveau du **mécontentement** dans notre pays est à son comble. Les questions de pouvoir d'achat, d'emploi, qu'ils soient industriels ou de service, de protection sociale, de démocratie, l'agonie des services publics, depuis l'école jusqu'à l'hôpital, sont dans toutes les têtes.

Le **constat** est largement **partagé** : le modèle de **société** qu'on nous présente comme le **seul possible** ne **répond pas** aux **besoins humains** : économiques, sociaux, environnementaux.

Les droits et conquêtes, issus de décennies de luttes, sont remis en cause, parfois d'un trait de plume d'un chef d'entreprise ou d'un ministre.

Une usine insuffisamment rentable ? **On la ferme !** L'impôt sur la fortune est mal vu des riches ? **On le supprime !** Il faut libéraliser le transport ferroviaire et les aéroports ? **On privatise !** Des grèves et des manifestations ? **On réprime et on divise en attendant le pourrissement.**

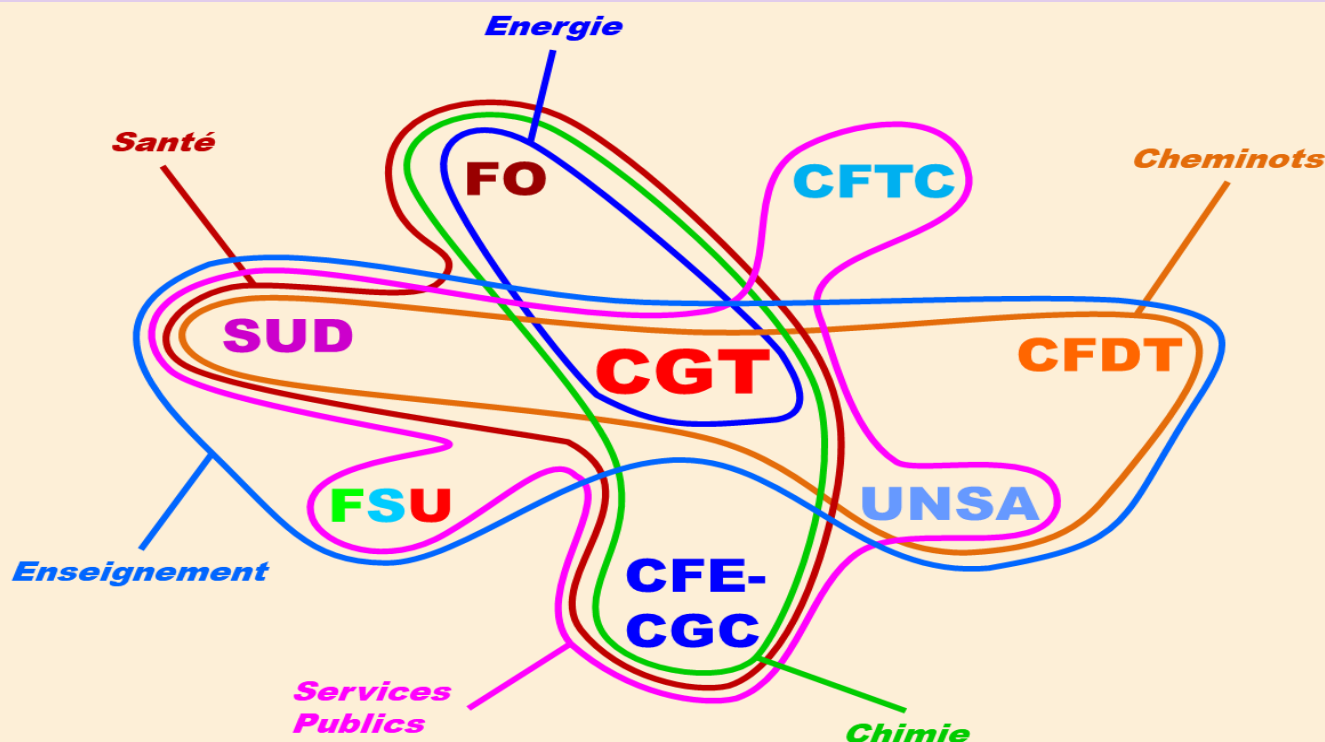
Face à la machine à broyer les humains, à ponctionner le travail des salariés-esclaves et à précariser des millions de travailleurs, de jeunes et de retraités, comment réagissons-nous ? Les uns **après** les autres. Les uns à **côté** des autres.

En général, il s'agit de préserver ce qui est sauvable dans son périmètre immédiat, uniquement en défense et en réaction. Mais **une fourmi peut-elle éviter d'être écrasée si elle se limite à attaquer la botte ?**

Nous ne réagissons pas en **classe sociale**, alors que Bernard Arnault, Macron et votre patron, le font, eux ! Ce que chacun subit au quotidien n'est pas le résultat d'une **fatalité** mais bien la **conséquence** d'un **plan de société cohérent**, le capitalisme.

**POUR GAGNER ET INVERSER LES CHOSSES,
IL FAUT DONC NOUS REGROUPEUR ET LUTTER
DE MANIÈRE INTERPROFESSIONNELLE.**

LA GALAXIE DES INTERSYNDICALES



Le dogme du syndicalisme rassemblé a éclaté le rapport de force interprofessionnel qui existait auparavant. Les batailles corporatistes se sont multipliées, brouillant le paysage des luttes.

On voit ci-dessus quelques exemples des « intersyndicales » à géométrie variable en fonction des professions. Cette galaxie peut elle-même voir sa physionomie se modifier en fonction des sujets pour une même profession !

Comment peut-on, dans ces conditions, lutter au-delà du seul objectif de la revendication immédiate, pour agir pour un changement de société ? Cela a autant de chances d'arriver que l'Islande de marquer quatre essais aux All Blacks en rugby.

La démarche consistant à **d'abord** se rencontrer entre organisations syndicales présentes sur le périmètre considéré, engage la lutte dans une **impasse**, bloquant son « interprofessionnalisation ».

S'il paraît logique de rechercher une assise large d'organisations syndicales sur un sujet précis, en réalité, cette assise se trouve **limitée** à l'action dans une profession, du fait de la différence fondamentale entre la CGT et les autres syndicats : notre volonté de changer de société. **Aucune autre organisation ne veut mettre fin au capitalisme !**

Alors que faire ?

L'action revendicative doit d'abord être construite de manière **unitaire dans la CGT**.

Les métallos, les territoriaux, les chimistes, etc., toutes les Fédérations CGT doivent systématiser une démarche unitaire **entre elles** pour construire les luttes.

En agissant ainsi, on cessera de se tourner vers des organisations censées représenter les salariés, pour se tourner **directement** vers les salariés, **eux-mêmes**.

Cela pose la question de ce qu'on a en commun à défendre et à gagner, entre toutes ces professions.

La revendication commune à toutes ces professions, c'est le **projet de société** de la CGT, organisation **révolutionnaire**.

LE PROJET DE SOCIÉTÉ QUE PROPOSE LA FNIC



• Paix et désarmement

C'est le combat pour la justice sociale et la réalisation concrète de tous les droits humains qui feront reculer les menaces de guerre et les impérialismes.

La FNIC-CGT se prononce pour l'interdiction immédiate et générale des armes de destruction massive, pour le démantèlement maîtrisé et réglementé de tous les types d'armes, ainsi que la dissolution de l'OTAN. La défense et la sécurité du pays étant des conditions indispensables au progrès et la démocratie, les industries d'armement, doivent être nationalisées et maîtrisées démocratiquement.

• Salaires et revenus

Le salaire est le paiement de la qualification des travailleurs. Il doit permettre de répondre aux besoins individuels et collectifs de toutes et tous.

La réponse aux besoins essentiels de tout travailleur est arbitrairement fixée à un salaire minimum de 1900 € bruts mensuels. C'est le SMIC revendiqué par la FNIC-CGT. Aucun revenu ne peut y être inférieur : salaire de base, pensions de retraite, minima sociaux, etc.

En fonction de la qualification, le salaire est fixé sur une échelle allant de 1 à 5. Ainsi, le salaire des travailleurs ayant les plus hautes qualifications est fixé à 9500 € = 1900 x 5, si le salaire minimum de l'entreprise est à 1900 €.

Le salaire comporte une part mutualisée : les cotisations sociales versées aux caisses de protection sociale et destinées aux besoins collectifs (santé, chômage, retraite, parentalité, etc.). Il comporte également une part directe, le salaire net, destiné à répondre aux besoins individuels.

• Planification économique et environnementale

La réponse aux besoins par le salaire nécessite par ailleurs une offre correspondante impliquant une maîtrise collective et démocratique de l'économie et de la monnaie, subordonnant les intérêts

particuliers à l'intérêt général.

La FNIC-CGT porte en conséquence le retour à la nation des grands moyens de production, des secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau, du médicament et du secteur bancaire.

La monnaie doit être remise sous contrôle démocratique et politique, donc soustraite des banques privées, associées dans la BCE.

La réponse économique aux besoins doit intégrer l'ensemble des droits humains, y compris le droit inaliénable à un environnement sain, dans le cadre de coopérations internationales.

• Protection sociale

Le plan complet de Sécurité sociale, initié en 1945 par Ambroise Croizat, a été interrompu, puis dévoyé par les reculs imposés par les patrons et leur bras armé, le gouvernement. Il doit être mené à son terme.

La prise en charge collective de la santé, incluant la perte d'autonomie, le risque du chômage, la retraite, les années d'études, la parentalité, entre autres, doit être assurée exclusivement par la Sécurité sociale. Elle doit ainsi absorber l'ensemble des acteurs existants de la protection sociale en France. Son financement est assuré par la cotisation sociale. Sa gestion doit être confiée aux assurés sociaux eux-mêmes.

• Retraite

L'âge de la retraite à taux plein est fixé à 60 ans, 55 ans pour les travaux pénibles, avec un trimestre d'anticipation, au départ, par année de pénibilité. La durée des travaux pénibles est donc plafonnée à 20 ans sur la carrière.

Le montant de la pension doit s'établir à 75 % du salaire calculé sur les dix meilleures années. Une revalorisation immédiate des pensions de 10 % doit être mise oeuvre, puis une indexation sur les salaires avec un minimum de 1900 € par mois.

Les régimes spéciaux ainsi que la retraite AGIRC des cadres doivent être maintenus durant une période suffisante pour unifier les retraites dans un régime unique aligné sur le mieux disant.

◆ Plein emploi et baisse du temps de travail

La ponction par le Capital des gains de productivité doit cesser. Pour ce faire, le temps de travail doit diminuer de manière drastique à salaire constant, avec une première étape immédiate à 32 heures, soit 4 jours de travail hebdomadaires pour les travailleurs à la journée, 28 heures hebdomadaires pour les salariés en équipe tournante (travail posté).

Tous les forfaits jours doivent être supprimés. Une garantie, et non seulement un « droit » de déconnexion, doit être établie.

L'autorisation administrative de licenciement doit être rétablie.

◆ Industrie

Une reconquête industrielle doit être engagée sur des bases d'indépendance vis-à-vis du Capital, et répondant aux besoins de notre société.

Une maîtrise collective des investissements doit être assurée, afin que l'intérêt général supplante la recherche de rentabilité privée. Les investissements doivent être financés par la création d'une cotisation économique, sur le modèle de la cotisation sociale, alimentant une caisse nationale d'investissement, dont l'utilisation doit être placée sous contrôle citoyen et démocratique.

La FNIC-CGT porte l'interdiction générale de la sous-traitance, puis sa ré-autorisation au cas par cas, par avis positif des instances représentatives des salariés.

◆ Conventions collectives

Doivent être constituées des conventions collectives uniques pour une même communauté de travail, cohérentes avec les filières de production partant d'une matière première jusqu'à l'obtention du produit fini. La hiérarchie des normes et le principe de faveur sont rétablis.

◆ Services publics

Une réforme de la fiscalité doit être engagée, basée sur le remplacement des impôts indirects par une fiscalité directe.

Un audit de la dette publique doit être organisé pour en identifier la part illégitime et l'annuler.

L'implantation et la réimplantation sur l'ensemble du territoire de services publics de plein exercice et de proximité sont nécessaires, en particulier dans les domaines suivants : enseignement, santé, transports, énergie, services publics régaliens, territoriaux, télécommunications, poste.

◆ Egalité, mixité

Chaque travailleur doit être couvert par les garanties d'un accord d'égalité professionnelle unanime. Le salaire ne dépendant que de la qualification individuelle, aucune discrimination fondée sur le genre, l'origine ou l'âge ne sont possibles. Tout employeur contrevenant doit être sanctionné.

Le congé de paternité est porté à un mois, le congé de maternité à 24 semaines, avec salaire maintenu dans les deux cas.

Le travail à temps partiel ne peut exister que sur demande exclusive des salariés, il doit être au minimum de 24 heures hebdomadaires.

◆ Démocratie sociale

Les droits suivants doivent être institués : droit de réunion syndicale pour chaque salarié (5 heures par trimestre), droit de mise en place de conseils d'ateliers et de services, droit de renforcement du droit de grève, de manifestation et d'intervention dans les instances territoriales et les entreprises, incluant le rétablissement des CHSCT, droit aux mandats révocables.

Des coopérations syndicales internationales doivent être établies sur la base d'une analyse de classe de la société.

Par ce projet, unissant tous les travailleurs, peut se déclencher un plan de luttes convergentes qui aboutira à sa mise en place.

ALORS, QU'ATTENDONS-NOUS POUR L'ORGANISER ?

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

RETRAITE : COMBATTRE LA RÉFORME MACRON, IMPOSER NOTRE REVENDICATION

Un débat est artificiellement porté sur l'âge légal de départ à la retraite à taux plein, certains ministres affirmant que l'âge ne bougera pas, d'autres affirmant le contraire.

On assiste en réalité à une véritable pièce de théâtre sur ce sujet, chacun jouant sa partition dans une très grande hypocrisie. Ministres comme Président savent qu'ils vont instaurer une retraite par points, associée à une valeur de point sujette à changement par simple décision administrative, et assujettie à une décote si importante en cas de départ à l'âge « légal » que chaque salarié actif n'aura pas d'autre choix que de continuer de travailler !

Oui, ce n'est pas la réforme qui actera la décision d'aller au-delà de 62 ans mais, c'est bien son contenu qui obligera le salarié à prendre cette décision « en toute liberté », ou alors de faire le choix de survivre en se serrant drastiquement la ceinture.

Nous devons être conscients du danger de la mise en place d'un système par points, dit « à cotisations définies » qui, d'après le discours libéral, laisse entendre qu'il serait d'une justice sociale sans précédent. Le système par points serait, à entendre leurs promoteurs, un système d'équité qui prône un droit identique à tout le monde, quel que soit votre secteur, privé ou public, votre catégorie ou votre statut.

Examinons donc cette réforme présentée comme « de justice sociale », en la comparant au système actuel, qui n'est pas à cotisations définies, mais à prestations définies : ces deux systèmes s'opposent, dans leurs principes comme dans leurs résultats.

1. La retraite à prestations définies est celle mise en place et défendue depuis sa création en 1945 par la CGT, au travers de la Sécurité sociale et les retraites complémentaires (ARRCO et AGIRC), ces derniers étant des systèmes par points, mais qui ont été gérés jusqu'en 1993 (Balladur) comme des systèmes à prestations définies (donc, comme la Sécurité sociale).

Ce système est basé sur la **solidarité** :

« Chacun reçoit selon ses besoins, et paye selon ses moyens ».

Dans ce système, le niveau de pension est garanti au moment du départ à la retraite.

- **Pour le secteur privé** : la pension de base Sécurité sociale représente 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années + régimes complémentaires (AGIRC/ARRCO, fusion en 2019).
- **Pour les fonctionnaires** : calcul sur les 6 derniers mois de salaire (hors prime).

Dans les deux cas, le taux de remplacement final est, pour la plupart des salariés, élevé (supérieur à 75 % pension brute/salaire brut). Seuls les hauts salaires ont un taux de remplacement plus faible.



2. La retraite par points (ou à cotisations définies) est défendue par de nombreux acteurs : le gouvernement, la CFDT depuis 2008, les demandes conjointes du PS (2010), de l'UMP-LR (2013), le Medef, les références européennes (Suède, Allemagne notamment), et la plupart des éditorialistes dans les médias.

Dans le système à cotisations définies, le niveau de pension est **imprévisible** et sa baisse, inéluctable. Il est basé sur **l'accumulation individuelle de points**.

La pension de retraite va dépendre des points accumulés, et donc des salaires de **toute la carrière**.

Il est assez simple de comprendre que :

- ♦ le salaire, dans une carrière, présente des hauts et des bas : en général plus élevé en fin ou en milieu de vie professionnelle plutôt qu'au début. Il est ainsi moins avantageux de comptabiliser toute la carrière plutôt que les 10 ou les 25 meilleures années.
- ♦ les travailleurs précaires ou à temps partiel, enchaînant les missions avec des temps de chômage, subissent des fluctuations importantes de leur salaire. D'autant que les périodes de chômage ne génèrent pas de point dans un système de retraite par points.
- ♦ les périodes de maternité, de congé parental ou de maladie sont rémunérées par la solidarité et ne génèrent pas non plus de points de retraite, dans un système par points.
- ♦ seront eux aussi pénalisés sur leur pension et que dire des femmes ou le principe d'égalité professionnelle n'existe toujours pas ou peu, ou les périodes de grossesses et de maternité ne seraient plus prises en charge ou seulement par un compte de points.

Selon ses promoteurs, le système par point établit une règle qui est faussement égalitaire, selon laquelle « 1 euro versé donnera les mêmes droits, quels que soient votre secteur, votre catégorie, votre statut ».

Toute notion de **solidarité est détruite**, le principe est le même que la capitalisation individuelle. Toute la question est de



savoir dans quelle société nous voulons vivre : pendant qu'une poignée d'ultra-riches peuvent se payer le luxe de verser des centaines de millions d'euros pour la cathédrale de Paris, les travailleurs devraient être des adversaires entre eux pour se prémunir des aléas de la vie ?

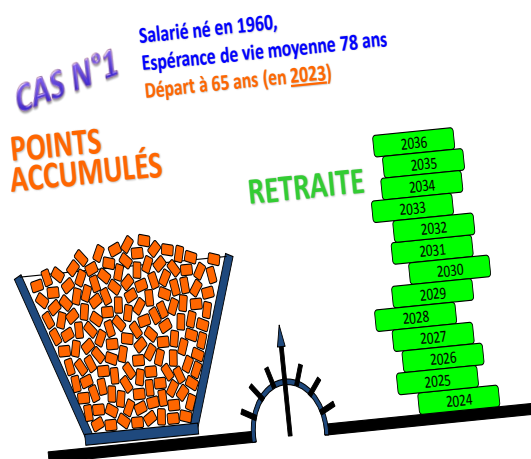
Ainsi le **malade** subira la **double peine** de voir son salaire diminuer durant sa maladie (baisse ou suppression des indemnités journalières qui sont un revenu solidaire) et de ne pas cotiser pour sa retraite. Il faudra **choisir** entre **avoir** et/ ou **élever un enfant** et bénéficier d'une retraite **décente**. Dans un système par points, pas de retraite cotisée pour l'invalidé, ni pour celui ou celle qui aura eu le malheur de contracter une maladie professionnelle.

L'annonce est faite que pour ces périodes, des points seront accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie (chômage, maladie, invalidité, etc.) ainsi que la maternité. On ne parle plus de période mais de points attribué pour une interruption. Combien de points et à quelle valeur pour une absence de courte, de moyenne, ou de longue durée « grippe, cancer, accident, etc... » 1 point par quinzaine, par mois, par trimestre, on n'en sait rien. C'est une différence fondamentale car la prise en charge d'une période d'absence s'entend sur une durée qui elle-même, ouvre des droits nouveaux ou complémentaires (Code du travail, convention collective et accord d'entreprise).

Dans un système par points, les travailleurs usés par la **pénibilité**, c'est-à-dire **ceux qui meurent avant les autres**, devront partir **au même âge que les autres** sous peine d'une importante décote sur leur pension et une fin de vie misérable. C'est aussi vrai pour les régimes postés « 3x8 continus », qui aujourd'hui bénéficient, de par les luttes, d'une anticipation au départ à la retraite.

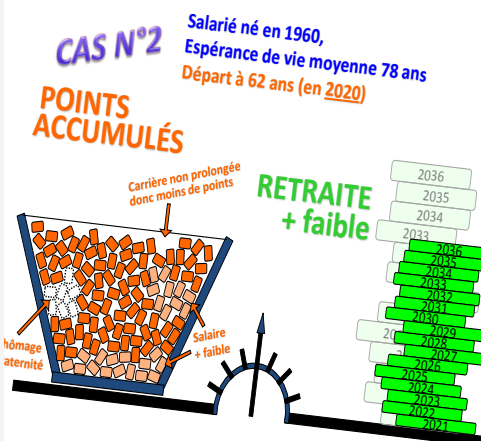
Dans le système projeté par le gouvernement, le taux de cotisation est fixé à 28 %, sauf pour les non-salariés. Qui va financer les 28 %, qui représentent une augmentation pour les salariés ; mais pour les non-salariés, **qui va financer ? Un nouvel impôt comme la CSG ?**

Comment nos retraites vont baisser



Pour comprendre l'esprit d'une retraite par points, il faut intégrer l'obsession patronale appelée la **contributivité**. Selon les patrons, les droits acquis par chaque salarié doivent rigoureusement correspondre en amont, à une cotisation préalable, à l'euro près.

Quelle est la conséquence de ce dogme ?



Prenons l'exemple d'un salarié né en 1960, qui a cotisé, durant sa carrière, une masse de points représentée par le plateau gauche d'une balance sur le schéma. S'il part à 65 ans, il lui sera versé une retraite qui dépendra d'une **valeur de service** des points qu'il a acquis. Cette valeur de service sera périodiquement ajustée de manière à équilibrer le système, c'est le but de la réforme. Elle dépendra donc nécessairement de l'espérance de vie estimée.

Avec l'exigence de contributivité, le plateau droit de la balance doit s'équilibrer avec le plateau gauche et la retraite versée sera représentée par les galettes vertes sur le schéma à droite.

Mais si ce ou cette salarié-e a eu des périodes de chômage ou de maternité durant sa carrière (cas n°2), représentées sur le schéma à gauche par les rectangles en pointillés, ou des périodes avec des salaires inférieurs, donc des cotisations inférieures (couleurs différentes), alors la contributivité exige que le montant total de la retraite qui lui sera finalement versée, soit globalement inférieur. D'autant plus s'il ou elle décide de partir à l'âge légal de 62 ans, diminuant ainsi son volume de cotisations.

Que la réforme modifie ou non l'âge de la retraite n'est pas un problème, puisque ce seront les salariés eux-mêmes qui retarderont

« volontairement » leur départ, en égard à la baisse de retraite que cela leur occasionnera. Garder les travailleurs plus longtemps dans l'emploi, voilà qui ne va pas arranger le chômage des jeunes, si toutefois il subsiste un marché du travail pour les seniors, une gageure quand on connaît la difficulté de trouver un nouvel emploi passé 45 ans !

Un régime unique du moins disant social.

Ce gouvernement malhonnête ose parler de justice sociale quand il veut supprimer l'ensemble des régimes spéciaux pour n'en faire qu'un. Cet objectif pourrait s'entendre s'il s'agissait de garantir le meilleur des régimes de retraite à toutes et tous mais ce n'est absolument pas le cas.

Ce système à cotisations définies, sans aucune garantie du niveau de pension verra en toute certitude une baisse des pensions et un allongement de la durée de cotisation.

La fin de notre Sécurité sociale solidaire, c'est maintenant sauf si nous bougeons tous ensemble.

NOUS RÉAFFIRMONS VOULOIR MAINTENIR, DÉFENDRE ET AMÉLIORER LE SYSTÈME SOLIDAIRE PAR RÉPARTITION À PRESTATIONS DÉFINIES ISSUE DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE.

RETRAITE PAR POINTS



LA SOLIDARITÉ KO

La FNIC-CGT revendique :

- ☞ La retraite à taux plein à 60 ans, 55 ans pour les travaux pénibles, pour 37,5 ans de cotisations, incluant les années d'études et les périodes d'inactivité forcées.
- ☞ Un taux de remplacement de 75 % sur un salaire calculé sur les dix meilleures années.
- ☞ Une indexation sur les salaires et une retraite minimale de 1900 € brut.

L'argent existe largement pour financer cela : arrêt des exonérations de cotisations sociales, augmentation des salaires et des pensions, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et mise en place des 32 heures hebdomadaires.

Soyons tous prêts au rapport de force de grande ampleur pour exiger nos revendications et rejeter massivement la réforme préparée par ce gouvernement ultra-libéral.

Ambroise CROIZAT, fondateur de la Sécurité sociale, a dit :

« La retraite ne doit pas être l'anti-chambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. »





SECAFI

Groupe ALPHA

SECAFI VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT

Pour construire ensemble des alternatives viables

- Appui à la négociation d'accords
- Analyses stratégiques, économiques et sociales
- Conseil, expertise lors des réorganisations
- Conditions de travail et QVT
- Formations



01 53 62 70 00
contact@secafi.com
www.secafi.com

G S E

